

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 19 avril 2022

### CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE : UNE PRIORITE POUR LES PERSONNES A RISQUE

**« Ce n'est pas parce qu'on n'en parle plus, que la grippe a disparu. Vaccinez-vous ! »**

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière débute ce 19 avril et se poursuivra jusqu'au 30 septembre 2022. La grippe saisonnière, très contagieuse, est souvent considérée à tort comme bénigne alors qu'elle cause chaque année à La Réunion des hospitalisations et des décès.

Parce que le virus de la grippe évolue, il est indispensable de s'en protéger et de se faire vacciner tous les ans. La vaccination est recommandée notamment pour les personnes à risque de développer une forme grave : personnes âgées de plus de 65 ans, femmes enceintes, personnes atteintes d'une maladie chronique ou d'obésité sévère.

L'année dernière, le taux de couverture vaccinale de la population éligible n'était que de 27% à La Réunion (contre 41% en 2020), et très inférieur à la moyenne nationale (50%).

L'ARS La Réunion et l'Assurance Maladie Réunion rappellent aux Réunionnais l'importance de se protéger de la grippe, en adoptant les gestes barrières qui permettent de limiter la propagation des virus et, pour les personnes à risque, de se faire vacciner dès le début de la campagne.

#### En 2021, une couverture vaccinale encore trop insuffisante

- 59 113 personnes ont été vaccinées à La Réunion, sur 178 949 personnes éligibles
- une couverture vaccinale de 27% des personnes éligibles : en baisse par rapport à l'année 2020 (41%), et toujours en dessous de la moyenne nationale (environ 50 %).

#### La vaccination des personnes fragiles reste prioritaire

La grippe peut avoir des conséquences lourdes sur la santé. D'origine virale, il s'agit d'une infection respiratoire aiguë très contagieuse, imprévisible et qui reste toujours harassante : forte fièvre, mal de tête, courbatures, fatigue intense... Chez les personnes fragiles, elle peut entraîner des complications graves, des hospitalisations et des décès.

#### Le vaccin antigrippal est le seul moyen de prévenir du virus et de protéger les personnes à risque :

- les personnes de 65 ans et plus,
- les personnes atteintes d'une maladie chronique,
- les personnes atteintes d'obésité sévère,
- les femmes enceintes.

Même s'il ne permet pas toujours d'éviter la maladie, il réduit le risque de complications graves (pneumonie, aggravation d'une maladie chronique déjà existante, ...).

**Il est donc vivement conseillé aux personnes fragiles de se faire vacciner dès le début de la campagne et de ne pas attendre l'arrivée de l'épidémie**, puisqu'il faut compter environ 15 jours entre la vaccination et le moment où l'organisme est protégé contre la grippe.

Les personnes non ciblées par les recommandations vaccinales peuvent également se faire vacciner. La vaccination contre la grippe est possible chez son médecin, sage-femme, infirmier, ou pharmacien.

### **Le rôle essentiel des professionnels de santé dans la campagne antigrippale**

Tous les professionnels de santé, qu'ils exercent en établissement ou en libéral, sont des acteurs majeurs de la vaccination et des relais incontournables auprès des populations concernées. Ils sont le plus à même d'informer les patients sur leur vulnérabilité face à la grippe et sur les bénéfices de la vaccination.

**Comme chaque année, les professionnels de santé sont aussi invités à se faire vacciner.**

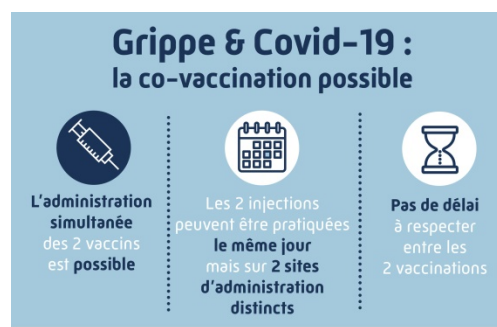
L'objectif est de se protéger mais aussi de protéger ses patients, en limitant la diffusion de la grippe dans les établissements et cabinets.

### **Les vaccinations contre la Covid-19 et contre la grippe**

Dans le contexte actuel d'épidémie de Covid-19, la Haute Autorité de Santé (HAS) recommande le maintien de la campagne vaccinale antigrippale pour assurer un haut niveau de protection chez les populations les plus fragiles. Ainsi, il est **fortement conseillé aux Réunionnais d'effectuer les deux vaccinations.**

Afin d'éviter tout délai, les deux injections peuvent se faire le même jour, un vaccin dans chaque bras.

En revanche, concernant les personnes identifiées comme contacts possibles d'un cas de Covid-19 et éligibles à la vaccination contre la grippe, celle-ci devra être reportée. Ces personnes devront réaliser un test (test antigénique, RT-PCR ou autotest) 2 jours après avoir été déclarées cas contact. **Si le test est négatif, la vaccination pourra alors avoir lieu.**



### **Un parcours vaccinal simplifié pour les personnes à risque**

Les personnes ciblées par les recommandations vaccinales reçoivent un courrier d'invitation accompagné d'un bon de prise en charge du vaccin à 100% adressé à leur domicile par l'Assurance Maladie.

**Ainsi plus de 186 000 bons ont été envoyés pour cette saison par l'Assurance Maladie aux personnes concernées.**

**Toutes les personnes de 18 ans et plus pour lesquelles la vaccination antigrippale est recommandée peuvent retirer directement leur vaccin à la pharmacie**, sur simple présentation de leur bon de prise en charge. Elles peuvent ensuite se faire vacciner par le professionnel de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier(e), pharmacien volontaire.

Dans le cas où une personne éligible n'a pas reçu ou a égaré le courrier d'invitation de l'Assurance Maladie, son médecin, sage-femme, infirmier ou pharmacien peut lui délivrer un imprimé de prise en charge, après s'être assuré de son éligibilité.

### **Nouveautés 2022 : des invitations élargies**

- le vaccin des aides à domicile des particuliers employeurs éligibles à la vaccination sera pris en charge par l'Assurance Maladie. Pour les autres professionnels, l'organisation de la vaccination est à la charge de leur employeur.

- La liste des professionnels de santé libéraux est élargie aux spécialités suivantes : cardiologie, endocrinologie, gériatrie, néphrologie, pneumologie, rhumatologie ainsi qu'aux orthophonistes libéraux.

## Une campagne pour sensibiliser les publics concernés

L'ARS La Réunion et l'Assurance Maladie Réunion lancent une campagne de communication.

« **Ce n'est pas parce qu'on n'en parle plus, que la grippe a disparu. Vaccinez-vous !** »  
« **Protégez-vous, vaccinez-vous aussi contre la grippe** »

Tels sont les deux messages centraux de cette nouvelle campagne.

**Objectif** : Faire prendre conscience aux Réunionnais de l'importance de se faire vacciner contre la grippe, à l'approche de l'hiver.

En effet, ce n'est pas parce que les virus grippaux ont très peu circulé l'hiver dernier, en raison notamment des mesures de contrôle de l'épidémie de Covid-19 (gestes barrières, confinement) qu'ils ne circuleront pas cette année.

Le dispositif de communication s'articulera autour d'une campagne médias vers le grand public :

- **une campagne radio,**
- **des affiches** diffusées aux pharmaciens, aux établissements de santé et aux cabinets médicaux.



### Contacts Presse :

- CGSS Réunion : David Jourlin - 0692 02 21 86 - [media@cgss.re](mailto:media@cgss.re)
- ARS La Réunion : Service Communication - 06 92 66 61 20 - [ars-reunion-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-reunion-communication@ars.sante.fr)